

Pour une recherche unie et plurielle

De nouveaux défis. La transformation de notre Faculté en École de droit représente un enjeu majeur pour la recherche juridique toulousaine et, au-delà, pour l'autonomie scientifique du site de l'Université Toulouse Capitole.

L'adoption des statuts de l'École de droit de Toulouse a entraîné la fusion des sept centres qui, jusqu'alors, façonnaient le paysage de notre recherche. Une nouvelle architecture doit être construite, et cette décision invite la collectivité des chercheurs à prendre part à leur avenir. L'occasion est historique, et en l'absence de toute pré-orientation sur la future politique scientifique, la structuration interne de la nouvelle unité de recherche demeure très largement à imaginer.

L'unité de la recherche toulousaine. En réponse aux interrogations et aux attentes qu'une telle évolution suscite, notre premier engagement sera celui de la méthode. L'unité ne peut se concevoir sans le dialogue et la transparence. La concertation devra ainsi privilégiée pour que les nouveaux équilibres intègrent ce qui faisait la réussite de nos anciens laboratoires. Par ailleurs, il conviendra de veiller à ce qu'aucun thème ou champ disciplinaire ne soit sacrifié.

Il s'agira alors de réfléchir à l'identité des départements du nouveau centre unique, ainsi qu'à la création de groupements momentanés de recherche afin de proposer une vision cohérente de nos actions de recherche, au national comme à l'international, et d'accroître le dynamisme et l'attractivité de notre recherche.

La pluralité de la recherche toulousaine. Cette nouvelle unité de la recherche toulousaine ne doit pas, pour autant, aboutir à une recherche « unique ». Notre second engagement sera ainsi celui de la préservation de la diversité de la recherche toulousaine qui en fonde également toute la richesse.

Dans la logique d'excellence portée par l'établissement, deux axes complémentaires pourraient utilement être suggérés. D'une part, en consolidant nos acquis, les domaines d'expertises d'ores et déjà révélés devront être renforcés. D'autre part, en libérant les initiatives, l'objectif consistera à favoriser l'émergence de projets innovants, tout en permettant à chaque chercheur de s'insérer dans le collectif de la recherche.

Une occasion de redéfinir, ensemble, nos priorités. La création de cette unité de recherche représente une opportunité, que nous devons saisir, pour définir la manière de concevoir et d'organiser notre recherche. Plusieurs perspectives peuvent, à ce stade, être ouvertes. De manière générale, la place de la recherche par rapport aux missions d'enseignement et aux charges administratives de l'enseignement-chercheur constitue une préoccupation majeure. Sous l'angle des réalisations, les équilibres entre recherches individuelles et collectives, entre recherches fondamentales et appliquées, entre recherches spontanées et appels à projets, de même que le lien avec la pratique, ou encore avec nos méthodes pédagogiques, seraient également susceptibles d'ouvrir de nouvelles perspectives.

Les grandes orientations de la recherche de demain se dessinent aujourd'hui. Pensons-les ensemble au sein de l'École de droit de Toulouse- Recherche !